



PREVOYANCE

—
Entreprise

DEMANDE D'ADHÉSION AU REGIME DE PRÉVOYANCE

Entreprises de Travail Temporaire (Y compris d'insertion)

Salariés intérimaires non cadres et cadres

Accord du 16 novembre 2018 applicable à compter du 1^{er} janvier 2019

ENTREPRISE ADHERENTE

Raison sociale : _____

Sigle et/ou enseigne commerciale : _____

Forme juridique : _____

Appartenance au Groupe (compléter le cas échéant) : _____

N° SIRET : _____ Code NAF (APE) : _____

Date de création : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____@_____

Nom du dirigeant : _____ Agissant en qualité de : _____

Adresse de correspondance si différente du siège : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Si vous avez plusieurs agences, souhaitez-vous une gestion : par agence centralisée sur le siège*

Votre conseiller comptable : _____

Téléphone : _____ E-Mail : _____

Adresse : _____

À compter du 1^{er} janvier 2019, le régime couvre dès la première heure l'ensemble des intérimaires non cadres et cadres pour le décès, l'invalidité et les risques liés au travail (arrêt de travail suite accident du travail, accident du trajet, maladie professionnelle).

Les garanties en cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou à un accident de la vie privée sont conditionnées à l'ancienneté et ne sont acquises qu'aux intérimaires ayant travaillé plus de 414 heures dans la Branche.

COTISATIONS Taux de cotisations pour les périodes d'emploi accomplies à compter du 1^{er} janvier 2019

INTÉRIMAIRES NON CADRES ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947

		T1 (salaire brut limité au Plafond de la Sécurité sociale) = TA		T2 (au-delà du salaire brut supérieur à la T1 et limité à 8 PSS ⁽²⁾) = TB+ TC	
Prévoyance incapacité de travail, décès, rente éducation ⁽¹⁾ , etc.	De la première heure jusqu'au mois des 414 heures	0,65 %*		0,55 %*	
		Part salariale 40%	Part patronale 60%	Part salariale 40%	Part patronale 60%
	A compter du 1 ^{er} jour de travail du mois qui suit la 414 ^e heure de travail	0,82 %*		0,68 %*	
		Part salariale 40%	Part patronale 60%	Part salariale 40%	Part patronale 60%

* Les entreprises dont le taux accident du travail est inférieur à celui du risque 745BE bénéficient d'un taux réduit.

INTÉRIMAIRES CADRES relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947

		T1 (salaire brut limité au Plafond de la Sécurité sociale) = TA		T2 (au-delà du salaire brut supérieur à la T1 et limité à 8 PSS ⁽²⁾) = TB + TC	
Prévoyance incapacité de travail, décès, rente éducation ⁽¹⁾ , etc.	1,50 %		0,14 %		
	Part salariale -	Part patronale 100 %	Part salariale -	Part patronale 100 %	

Joindre à la demande d'adhésion les pièces mentionnées au verso de ce document.

Géré par :



AG2R LA MONDIALE

*Vos salariés, vos cotisations, vos DAS et DSN seront enregistrés sur un seul compte.

Plus d'informations sur www.interimairesprevoyance.fr

*L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise, ou à défaut par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement joindre dans ce cas le pouvoir délivré à cet effet)

Je soussigné(e), _____ agissant en qualité* de _____ et muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires, déclare vouloir adhérer à effet du ____/____/____ au régime de prévoyance non cadres et cadres, auprès des assureurs recommandés par la branche, APICIL Prévoyance, KLESIA Prévoyance et OCIRP, pour l'ensemble des établissements existants et à venir.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du régime, disponibles sur le site www.interimairesprevoyance.fr et je m'engage à m'y conformer.

Fait à _____ le ____/____/____

Cachet de l'entreprise

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
--

PIECES A FOURNIR

- Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'entreprise (compte bancaire ou postal sur lequel seront versées les indemnités journalières pendant la mission).
- L'attestation de votre garant financier (art. R 1251-14 du Code du Travail).
- Un extrait K-Bis.
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'entreprise
- Mandat donnant pouvoir au signataire et copie de sa pièce d'identité si celui-ci n'est pas le représentant légal de l'entreprise.

Document à retourner complété et signé à :

Groupe APICIL
A l'Attention de Morgane MUNOZ
38 Rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s).

Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà des durées applicables de prescription et de conservation des documents comptables.

Toute personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité de ses données, ou introduire une réclamation ou des directives post mortem en écrivant à : GROUPE APICIL - Délégué à la protection des données (DPO), 38 rue François Peissel, 69300 CALUIRE ET CUIRE.

Plus de détails sur <https://www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles>

Assureurs :

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.

KLESIA Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 4 rue Georges Picquart, 75017 Paris.

OCIRP : Union d'Institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan, 75008 Paris

Gestionnaire :

PRIMA SA - MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE, Société anonyme d'assurances régie par le code des assurances, au capital de 30.489.803,45 euros, dont le siège social est situé 37 boulevard Brune, 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 333 193 795.